

Certificat de spécialisation Employé Barman

Diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale (Certificat de spécialisation) - Niveau 3
N° RNCP : RNCP37379, date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2026

Le/la titulaire de ce certificat de spécialisation Employé(e) Barman est qualifié(e) pour gérer un bar et accueillir la clientèle. Il/elle a une grande connaissance des produits et boissons utilisés ainsi que la parfaite maîtrise de la confection des cocktails qu'il/elle prépare et sert. Il/elle gère les approvisionnements, les stocks et les relations avec les fournisseurs de son établissement. Il/elle utilise de manière professionnelle et avec agilité le matériel spécifique (shaker, verre à mélange, blender...).

La législation en vigueur des boissons et débits de boissons est aussi au cœur de ses préoccupations. Il/elle assure le nettoyage et l'entretien du bar, fait la plonge et met en service les différentes machines du bar. Il/elle encaisse les paiements, effectue le suivi des ventes et établit le relevé des ventes. L'employé(e) barman peut travailler dans un hôtel, un bar à thème ou une discothèque.

La maîtrise d'une ou deux langues étrangères est nécessaire pour exercer ce métier.

Infos utiles

Le/la titulaire de ce certificat de spécialisation sera capable de :

- Réaliser des productions à partir de matières premières (spiritueux, glace, ...) en respectant les règles d'hygiène et de santé et sécurité au travail ainsi que les préconisations liées au développement durable.
- Maîtriser tous les paramètres du cocktail (distillation, volume, densité, couleur...)
- Accueillir et conseiller la clientèle.
- Maîtriser l'utilisation et l'entretien du matériel et des équipements spécifiques.
- Maîtriser les connaissances de base de la législation en vigueur sur les boissons et leur commercialisation.
- Maîtriser la gestion des stocks et du relationnel avec les fournisseurs.

OBJECTIFS

DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

La formation est dispensée sur 1 an soit 406h

Une semaine en centre de formation et deux semaines en entreprise (voir calendrier)

PRÉREQUIS

De 18 à 29 ans, accessible après un Cap CSHCR - Bac Pro CSR - BP ACSR - Bac Technologique Hôtellerie Restauration - BTS MHR option A.

En apprentissage, formation accessible de 18 à 29 ans.

Validation possible par blocs de compétences - Consulter l'ICEP pour tout autre public

INSCRIPTION, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur dossier, entretien de motivation et test de positionnement

- Inscription possible jusqu'au 31 août de chaque année.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
- Dossier téléchargeable sur icepformation.com

MÉTIER VISÉS

- Mixologue
- Barman
- Ambassadeur de marque
- Commercial dans la vente de spiritueux

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Le/la titulaire de la Mention Complémentaire Employé Barman peut prétendre à une poursuite d'études en BP BARMAN, de niveau BAC ou BAC+2 (s'il/si elle est titulaire d'un BAC et équivalent ou du niveau selon modalités)

Équivalences de la mention complémentaire : Diplôme de niveau 3

INDICATEURS QUALITÉ

Taux de réussite, rupture, satisfaction, insertion, poursuite d'étude...
[À consulter en ligne via ce lien](#) ou en flashant ce QR code :



CONTENU DE LA FORMATION

Enseignements professionnels :

- Production TP Barman
- Technologie Professionnelle
- Connaissances des boissons
- Gestion appliquée législation
- Communication/commercialisation
- Sciences appliquées

Enseignements généraux :

- Anglais



Modalités, ressources et moyens pédagogiques

- Cours en présentiel et/ou distanciel
- Mise en situation professionnelle
- Plateaux techniques
- Centre multi-ressources
- Interventions de professionnels
- Ateliers individualisés
- Équipements informatiques et numériques
- Amphithéâtre

Modalités d'évaluation



Épreuves

EP1/ Pratique professionnelle : coef 12 - forme: ponctuelle, pratique et orale, durée : 2h30

EP2/ Technologie : coef 10 - forme : ponctuelle, écrite, durée : 3h

Financements et tarifs

Statuts : Contrat d'apprentissage ; Contrat de professionnalisation ; autres statuts (nous consulter)

Le coût de la formation peut être pris en charge selon les modalités fixées par les OPCO, cette formation est gratuite pour les bénéficiaires en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour plus de précisions, contactez-nous.